



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°05-2019-026

PUBLIÉ LE 25 MARS 2019

Sommaire

Direction départementale des territoires

05-2019-03-22-003 - AP nomination CDCFS 2019-2021 (4 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires

05-2019-03-22-003

AP nomination CDCFS 2019-2021

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction départementale
des territoires

Gap, le 22 MARS 2019

Service de l'agriculture
et des espaces ruraux

Arrêté n° _____

Objet : portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

**La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur**

- VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles R.421-29 à R.421-32 ;
- VU le décret n°2006-665 du 07 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU le décret n°2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2006-240-4 du 28 août 2006 relatif à la composition de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, modifié par arrêté préfectoral n°2012-124-0013 du 03 mai 2012 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-328-0006 du 23 novembre 2012 relatif à la désignation des membres de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016-103-6 du 23 mars 2016 modifiant la désignation des membres de la Ligue de Protection des Oiseaux siégeant à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016-237-3 du 23 août 2016 modifiant la désignation des membres de la Fédération des chasseurs siégeant à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- VU l'arrêté préfectoral n°05-2018-03-26-001 du 26 mars 2018 modifiant la désignation des membres de la Fédération des chasseurs siégeant à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- VU l'arrêté préfectoral n°05-2018-11-23-005 du 23 novembre 2018 prolongeant l'arrête préfectoral n°2015-341-6 du 7 décembre 2015 des membres de la Fédération des chasseurs siégeant à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- VU les propositions des différents organismes prévus par l'article R421-30 du code de l'Environnement ;

CONSIDERANT que la constitution de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) est nécessaire pour concourir à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi dans le département des hautes-alpes de la politique du gouvernement dans le domaine de la chasse et de la protection de la faune sauvage ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes ;

A R R Ê T E

Article 1er : Sont nommés membres de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa formation plénière et dans ses formations spécialisées, sous la présidence du Préfet des Hautes-Alpes :

CDCFS plénière

- ◆ Représentants de l'État et de ses établissements publics
 - le Directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes ou son représentant ;
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant ;
 - le Délégué Régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant ;
 - Représentant l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie :
Titulaire : Michel BERTOLI (Suppléant : Thierry ESCALLIER)
- ◆ Représentants des chasseurs
 - le Président de la Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes ou son suppléant, et sept représentants des différents modes de chasse proposés par lui ;

Membres FDC 05	Statuts	Modes de chasse représentés
Max MERCURIO	Titulaires	Chasse du grand gibier à l'approche ou à l'affût
Christian FIORAVASTI		Chasse du grand gibier en battue
David HALTER		Chasse du grand gibier à l'approche ou à l'affût
Pierre MARTIN		Chasse au petit gibier de montagne
Mathieu PAYAN		Chasse du grand gibier en battue
Nicolas GIRARD		Chasse du petit gibier de plaine, du gibier d'eau et des migrateurs
Alain PETINARAKIS		Chasse du grand gibier en battue
Philippe BOISSET		Chasse du grand gibier à l'approche ou à l'affût
Robert HEBISCH	Suppléants	Chasse du petit gibier de plaine, du gibier d'eau et des migrateurs
William GRONCHI		Chasse du grand gibier en battue
Patrick GELATO		Chasse du petit gibier de montagne
Georges ASTIER		Chasse du petit gibier de plaine, du gibier d'eau et des migrateurs
Jacques CHEVALLIER		Chasse du grand gibier à l'approche ou à l'affût

- ◆ Représentants des piégeurs
 - Yvan CONHIL,
 - Robert GUION.
- ◆ Représentants des intérêts forestiers privés, communaux et domaniaux

Organisme représenté	Titulaire	Suppléant
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Roger REYNAUD	Robert CANCELÉ
Association des communes forestières des Hautes-Alpes	Jean-Pierre COLLE	Jean-Claude DOU
Office National des Forêts (ONF)	Le Directeur de l'Agence territoriale des Hautes-Alpes	Fabrice BERTIN

- ◆ Représentants des intérêts agricoles
 - le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes ou son représentant et deux autres représentants des intérêts agricoles proposés par lui ;

Titulaires	Suppléants
Eric LIONS René LAURANS Lionel ORCIERE	Régis PEYRON Christophe BOYER

- ◆ Représentants des associations agréées au titre de l'article L.141-1 actives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature

Organisme représenté	Titulaire	Suppléant
Société alpine de protection de la nature (SAPN)	Catherine BOUTERON	Jean-Noël TEXIER
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	Alain GIRODON	Yves ZABARDI

- ◆ Personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage

- Richard BONET, Parc national des Écrins,
- Dominique GAUTHIER, Laboratoire départemental vétérinaire.

Formation spécialisée en matière d'indemnisation des dégâts de gibier

- ◆ Représentants des chasseurs

- le Président de la Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes et 2 autres représentants des chasseurs proposés par lui ;

Titulaires	Suppléants
Max MERCURIO David HALTER Nicolas GIRARD	William GRONCHI Mathieu PAYAN Robert HEBISCH

- ◆ Représentants des intérêts agricoles

- le Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ou son représentant et deux autres représentants des intérêts agricoles dans le département proposé par lui ;

Titulaires	Suppléants
Eric LIONS René LAURANS Lionel ORCIERE	Régis PEYRON Christophe BOYER

- ◆ Représentants des intérêts forestiers

Organisme représenté	Titulaire	Suppléant
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Roger REYNAUD	Robert CANCELÉ
Association des communes forestières des Hautes-Alpes	Jean-Pierre COLLE	Jean-Claude DOU
Office National des Forêts (ONF)	Le Directeur de l'Agence territoriale des Hautes-Alpes	Fabrice BERTIN

Les représentants de ces deux derniers collèges – intérêts agricoles et intérêts forestiers – exercent alternativement leurs attributions selon que les affaires concernent l'indemnisation des dégâts aux cultures et aux récoltes agricoles ou l'indemnisation des dégâts aux forêts.

Formation spécialisée en matière d'animaux classés nuisibles

- avec voix délibérative :

- Monsieur le Président de l'Association des Piégeurs Agréés des Hautes-Alpes, Yvan CONILH, ou son représentant, Robert GUION ;

- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes, Max MERCURIO ou son représentant, Thierry CHEVRIER ;
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes ou son représentant ;
- Monsieur Alain GIRODON, représentant de la Société Alpine de Protection de la Nature et de la Ligue de Protection des Oiseaux ou son suppléant, Jean-Noël TEXIER ;
- Deux personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage :
 - Monsieur Ludovic IMBERDIS du Parc National des Écrins,
 - Monsieur Dominique GAUTHIER du Laboratoire départemental vétérinaire.

- avec voix consultative :

- Monsieur le Chef de Service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- Représentant l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie :
Titulaire : Thierry ESCALLIER (Suppléant : Michel BERTOLI)

Article 4 : Les membres désignés sont nommés du 10 mars 2019 au 31 décembre 2021.

Tout membre qui démissionne, ou perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé est remplacé pour la durée du mandat qui reste à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 5 : les arrêtés préfectoraux numérotés ci-dessous sont abrogés :

- n°2006-240-4 du 28 août 2006 relatif à la composition de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, modifié par arrêté préfectoral n°2012-124-0013 du 03 mai 2012 ;
- n°2012-328-0006 du 23 novembre 2012 relatif à la désignation des membres de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- n°2016-103-6 du 23 mars 2016 modifiant la désignation des membres de la Ligue de Protection des Oiseaux siégeant à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- n°2016-237-3 du 23 août 2016 modifiant la désignation des membres de la Fédération des chasseurs siégeant à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- n°05-2018-03-26-001 du 26 mars 2018 modifiant la désignation des membres de la Fédération des chasseurs siégeant à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- n°05-2018-11-23-005 du 23 novembre 2018 prolongeant l'arrêté préfectoral n°2015-341-6 du 7 décembre 2015 des membres de la Fédération des chasseurs siégeant à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Article 6 : Cet arrêté est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille ou par l'application, Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Alpes et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes et dont une ampliation sera adressée à chacun des membres composant la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du département des Hautes-Alpes.

La préfète,


Cécile BIGOT-DEKEYZER